

droit d'exprimer notre opinion sur ces problèmes dans le cadre de notre politique étrangère. Si une intervention déterminée pour le maintien de la paix ne correspond pas à notre idée d'un règlement juste et rapide ou à nos intérêts nationaux, nous n'hésiterons pas à refuser ou à terminer toute participation canadienne. Si nous participons, c'est parce que dans toutes les circonstances nous estimons que c'est de notre part le geste le plus approprié et le plus utile.

Nous avons fait ce geste chaque fois qu'on nous l'a demandé. Notre opinion générale a toujours été que l'Organisation des Nations Unies est l'instrument international le plus approprié pour le maintien de la paix. Ce n'est peut-être pas le meilleur ou le plus efficace. Les organismes régionaux ont à cet égard un rôle préalable à jouer conformément à la Charte, et plus ils aideront à régler de litiges, moins l'ordre du jour des Nations Unies sera chargé. D'autres différends ne paraissent jamais à l'ordre du jour, parce que l'une ou plusieurs Parties ne sont pas membres des Nations Unies. L'ONU, cependant, est plus en mesure de prêter une oreille impartiale aux plaintes et de fournir une solution plus généralement acceptable pour sauver la face ou gagner du temps. Comme l'a dit Dag Hammarskjöld: "Il est indispensable avant tout à notre époque d'apaiser les conflits entre les nations, et non de les stimuler. Si elle est utilisée comme il convient, l'Organisation des Nations Unies peut servir une diplomatie de réconciliation beaucoup mieux que tout autre instrument mis à la disposition des États membres." Les Canadiens se plaisent à penser qu'ils servent leurs propres intérêts lorsqu'ils servent les Nations Unies.

---